

DISTINCTION VAOC - VCC  
-----

A partir des données du RICA il est possible de rechercher les critères qui permettraient de distinguer éventuellement a posteriori les exploitations produisant du vin de qualité de celles produisant du vin de consommation courante.

I) Critères non significatifs

On pouvait penser que trois caractéristiques de l'échantillon du RICA permettrait<sup>ent</sup> de réaliser la séparation recherchée entre les deux groupes :

- Rendement vin ( Tableau N° 4)
- Cultures permanentes/ha de cultures permanentes (tableau N° 5)
- Terres et améliorations foncières/ha en F.V.D. (tableau N°6)

En examinant les données correspondantes pour 1973 et 1974 telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-joints on ne peut que constater qu'aucune distinction n'apparaît. On ne peut séparer les deux catégories de vin ni par leurs rendements, ni par les principaux éléments du capital foncier.

II) Données caractéristiques

Trois autres critères permettent cependant de réaliser la distinction recherchée :

1 - Produit brut vigne/ha vigne ( tableau N° 1); le premier élément du rapport comprend la viticulture ( i-e raisins et produit des pépinières), le vin et l'eau de vie de vin.

2 - Produit brut vin + eau de vie de vin/ha vigne (tableau N°2) mais on se doit de noter qu'il n'y a pas ici parfaite adéquation entre les deux termes du rapport.

11 0 DEC. 1976

O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence

M  
n° 8426 Eco.

3- Prix moyen du vin ( F/HL) ( tableau N° 3); celui-ci est obtenu en divisant le produit par la quantité; le numérateur est constitué par le produit brut vin + eau de vie de vin et le dénominateur par le rendement multiplié par la surface vigne ( la correspondance exacte de ces éléments elle aussi n'est pas totale).

Les données correspondant à ces trois critères ont été calculées dans les tableaux ci-joints pour les années 1973 et 1974. Il apparait que ces deux années se complètent bien dans la mesure où les résultats sont nettement meilleurs en 1973 qu'en 1974 (à deux exceptions près et de faible amplitude); on peut par conséquent penser que les résultats obtenus ont une portée plus générale que l'analyse de deux cas particuliers.

### III) Résultats

1) Les fourchettes <sup>ou</sup> zones de valeur pour chaque catégorie de vin.

- critère N° 1

V I N	I 9 7 3	I 9 7 4	1973-1974
<del>V C C</del>	< 10 000 F 7000 - 10000	< 10 000 F 6000 - 10000	<del>&lt; 10 000 F 6000 - 10000</del>
V A O C	> 10 000 F (10 000 - 100 000)	> 10 000 F (10 000 - 70 000)	> 10 000 F (10 000 - 100 000)
dont Alsace	> 30 000 F (30 000 - 50 000)	> 20 000 F (20 000 - 40 000)	> 30 000 F (30 000 - 50 000)
dont CHAMPagné	> 50 000 F (50 000 - 100 000)	> 40 000 F (40 000 - 70 000)	> 50 000 F (50 000 - 100 000)
dont autres	(10 000 - 30 000)	(10 000 - 30 000)	(10 000 - 30 000)

La barre permettant de distinguer un VCC d'un VAOC se situe par conséquent à 10 000 F de produit brut vigne par hectare de vigne. Parmi les VAOC ceux qui produisent le meilleur rapport à l'hectare sont d'abord les vins d'Alsace ( 30 000 à 50 000 F) puis au niveau le plus élevé le champagne ( 50 000 à 100 000 F) .

- Critère N° 2

V I N	I 9 7 3	I 9 7 4	I973 - I974
V C C	< 10 000 F <del>( 7 000 - 10 000 )</del> ( 7 000 - 10 000 )	< 10 000 F ( 6 000 - 10 000 )	< 10 000 F ( 6 000 - 10 000 )
V A O C	> 10 000 F ( 10 000 - 80 000 )	> 10 000 F ( 10 000 - 60 000 )	> 10 000 F ( 10 000 - 80 000 )
dont champagne	> 40 000 F ( 40 000 - 80 000 )	> 30 000 F ( 30 000 - 60 000 )	> 40 000 F ( 40 000 - 80 000 )
dont Alsace	> 30 000 F ( 30 000 - 40 000 )	> 20 000 F ( 20 000 - 30 000 )	} ( 10 000 - 40 000 )
dont autres	( 10 000 - 30 000 )	( 10 000 - 20 000 )	

Ici encore on peut mettre la frontière entre VCC et VAOC à 10 000 F de produit brut vin et eau de vie de vin par hectare de vigne. Le vin de qualité au produit à l'hectare le plus élevé est le champagne ( 40 000 - 80 000 F ).

- Critères N° 1 et 2

Il est possible si on le veut de déterminer les lignes de démarcations entre les différentes catégories de vin à partir des critères 1 et 2 confondus :

V I N	I973/I974
V C C	( 6 000 <sup>10 000 F</sup> - 10 000 F )
V A O C	> 10 000 F ( 10 000 - 100 000 )
dont champagne	> 50 000 F ( 50 000 - 100 000 )
dont autres	( 10 000 - 50 000 )

- Critère N° 3

V I N	I 9 7 3	I 9 7 4	I 9 7 3 - I 9 7 4
V C C	< 200 F ( 100 - 200 )	< 150 F ( 100 - 150 )	< 150 F ( 100 - 150 )
V A O C	> 200 F ( 200 - 1500 )	> 150 F ( 150 - 2 500 )	> 150 F ( 150 - 2 500 )
dont Alsace	> 500 F ( 500 - 700 )	> 400 F ( 400 - 1 300 )	} > 500 F ( 500 - 2500 )
dont champagne	> 700 F ( 700 - 1500 )	> 1 300 F ( 1 300 - 2 500 )	
dont autres	( 200 - 500 )	( 150 - 400 )	

La frontière entre VCC et VAOC correspond à un prix moyen de 150 F/hl. Le vin d'Alsace et le champagne ont des prix supérieurs à 500 F/hl ; les autres vins de qualité ont des prix variant entre 150 et 500 F/hl. On peut remarquer que dans les trois quarts des cas " la loi de l'offre et de la demande " a joué; en effet entre 1973 et 1974 lorsque le rendement du vin ( hl/ha) a baissé le prix de celui-ci ( F/hl) a augmenté et inversement mais les variations n'ont pas été de même amplitude et dans 83% des cas elles ont été défavorables au producteurs.

2) Les catégories d'exploitations concernées

L'application des critères précédents aux circonscriptions et aux classes de superficies donne les résultats suivants :

- VCC :

1973 : Languedoc, Provence-Côte d'Azur, Corse pour l'ensemble des classes de superficies publiées.

1974 : Les mêmes catégories qu'en 1973 avec en plus Aquitaine, Midi-Pyrénées pour la classe 5 à 10 ha.

-VAOC

Toutes les autres catégories d'exploitations publiées.

La circonscription Franche-Comté, champagne, Bourgogne concerne le champagne.

La circonscription Lorraine-Alsace concerne le vin d'Alsace.

- On peut par conséquent constater que la classe 5 à 10 ha de la circonscription Aquitaine, Midi-Pyrénées est la seule dont la catégorie de vin varie entre 1973 et 1974. Deux hypothèses explicatives peuvent ici être avancées : soit effectivement l'échantillon 1974 concerne principalement du VCC alors que celui de 1973 concernait du VAOC ce qui est possible compte tenu du fait qu'il y a eu d'une année sur l'autre un renouvellement de 50% de l'échantillon, soit il s'agirait d'un cas aberrant on aurait alors affaire dans les deux cas à du vin de qualité mais qui se situerait en 1974 en dessous des frontières qui ont été proposées plus haut et ceci à cause de l'effondrement des cours du vin de Bordeaux cette année là.

Il semble par conséquent qu'il soit possible au moins grossièrement de séparer a posteriori vins de consommation courante et vins de qualité et de distinguer parmi ces derniers les plus onéreux; il reste cependant le problème d'actualiser régulièrement, au moyen par exemple d'une indexation, les seuils qui apparaissent à l'étude des résultats des années 1973 et 1974. Toutefois il est certain que tous ces résultats calculés après coup et au niveau des moyennes ne sont pas entièrement fiables et qu'il serait de beaucoup préférable de réaliser une détermination a priori au niveau même de l'enquête de base effectuée dans l'exploitation; si cette solution était finalement retenue il conviendrait alors de se fixer à ce niveau les meilleurs critères à mettre en oeuvre pour réaliser la distinction recherchée; il est certain que leur définition et leur niveau seraient, au moins en partie, différents de ceux qui viennent d'être déterminés.

Produit Brut Vigne / ha Vigne (F) 73/74

TSAUR C (No) (ha)	- 5	5 à - 10	10 à - 20	20 à - 50	50 à - 100	① moy.
14		15671/13453	17585/14673	22828/13613		
16	89947/61063					
17	47523/34187					
19		28670/18647				
20	21480/15687	20809/6552				
21		7862/7004	8663/8633	7312/7307	7462/7586	
moy.						

Produit Brut Vin + eau de vie de vin / ha Vigne (F) 73/74

(il serait préférable de poser des coupures de dénomination : ha raisin à

TSAUR C (No) (ha)	- 5	5 à - 10	10 à - 20	20 à - 50	50 à - 100	② moy.
14		15392/13113	17458/14405	22480/13245		
16	36523/53585					
17	33227/27541					
19		27833/18335				
20	21480/15575	20788/6542				
21		7238/6356	8301/8348	7633/7130	7234/7476	
moy.						

vinification : NO recommandées 250 (en ha) / K 100 mais cette valeur n'est pas forcée)

TSAUR C (No) (ha)	- 5	5 à - 10	10 à - 20	20 à - 50	50 à - 100	③ moy.
14		11852/13310	13157/12310	7833/3183		
16	148132/153380					
17	66840/66163					
19		41751/36431				
20	35213/31032	18254/26457				
21		13506/12121	14034/14232	16360/16785	13654/13436	
moy.						

Terres et améliorations foncières / ha en F.V.D. (F) 73/74

14 : Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes - 16 : Franche-Comté, Champagne, Bourgogne - 17 : Lorraine, Alsace - 19 : Rhône-Alpes - 20 : Aquitaine, Midi-Pyrénées - 21 : Languedoc, Provence - Côte d'Azur, Corse -

Prix moyen du vin (F/kl) 73/74

TSAUR C (No)	- 5	5 à -10	10 à -20	20 à -50	50 à -100	(3) moy.
14		236/137	268/247	417/307		
16	1179/2014					
17	628/1235					
19		301/251				
20	385/271	435/119				
21		103/116	118/118	103/123	107/114	
moy.						

Rendement vin (kl/ha) 73/74

TSAUR C (No)	- 5	5 à -10	10 à -20	20 à -50	50 à -100	(4) moy.
14		65,3/66,5	65,2/58,4	54,0/43,1		
16	64,9/26,6					
17	52,9/22,3					
19		52,6/73,4				
20	55,8/57,4	47,7/54,8				
21		71,1/54,6	70,1/70,8	74,0/58,1	67,7/65,5	
moy.						

Cultures permanentes/ha cultures permanentes (F) 73/74

TSAUR C (No)	- 5	5 à -10	10 à -20	20 à -50	50 à -100	(3) moy.
14		5616/5877	7336/8474	3331/10214		
16	20434/13723					
17	10654/10874					
19		6316/6534				
20	7444/3040	8175/3578				
21		5255/5802	6407/6677	7341/7048	5624/6606	
moy.						

N.B.: les valeurs soulignées indiquent une augmentation en 1974 par rapport à 1973.  
 --- : stabilité.  
 / : évolution dans le même sens, les points et des rendements.